Procédure d’accompagnement VAE

Titre professionnel Formateur professionnel d’adultes (TP FPA) – RNCP 37275
Architecte accompagnatrice de parcours (AAP) : Marie-Line BELLIERE WALTER
Version 1.0 – 21 novembre 2026 | Soumise à validation EPG

Objet : définir les étapes du parcours individualisé proposé par EPG, de l’accueil du candidat au suivi post-jury, en articulant accompagnement pédagogique et démarches administratives sur France VAE.

1. Accueil et diagnostic du projet

- Entretien individuel : analyse du parcours, des expériences, des motivations et du projet de certification.
- Identification des besoins, contraintes, disponibilités et éventuels besoins d’adaptation ; orientation vers le référent handicap EPG si nécessaire.
- Information sur les étapes, modalités d’accompagnement, engagements réciproques et investissement personnel attendu.

2. Identification de la certification et faisabilité

- Analyse de l’adéquation des expériences avec le référentiel du TP FPA.
- Repérage des compétences mobilisables et accompagnement à la constitution du dossier de faisabilité.

Modalités administratives : Le candidat dépose son dossier dans France VAE. Selon les informations transmises par la DDETS, celle-ci dispose de deux mois pour l’instruire ; elle dépose le courrier de faisabilité ou de refus sur la plateforme, qui en informe automatiquement le candidat.

3. Construction du parcours individualisé

- Définition des objectifs, modalités, étapes et calendrier en fonction des besoins, de l’autonomie et des échéances du candidat.
- Parcours de référence EPG : 26 h, dont 16 h synchrones (entretiens, visios, explicitation, préparation au jury) et 10 h asynchrones (analyse des productions, annotations, relectures et retours personnalisés).
- Accompagnement principalement individuel à distance ; ateliers collectifs possibles selon les besoins. Formalisation des engagements dans les documents contractuels EPG.

4. Appropriation du référentiel

- Présentation des blocs de compétences et des attendus de la certification.
- Sélection des situations professionnelles significatives et mise en correspondance avec les compétences visées.
- Mise à disposition de ressources méthodologiques et documentaires adaptées.

5. Explicitation et rédaction du dossier

- Questionnement méthodologique sur les situations vécues : contexte, objectifs, actions, outils, résultats, difficultés et adaptations.
- Accompagnement à l'analyse réflexive et à la rédaction personnelle du candidat, sans se substituer à lui.

6. Suivi de la progression et finalisation

- Points d'étape en visioconférence, travaux intersessions, analyse des productions et retours individualisés.
- Ajustement du rythme et des ressources selon la progression ; repérage des difficultés et accompagnement de l'engagement du candidat.
- Vérification de la couverture du référentiel, structuration du dossier et identification des preuves et annexes.

Modalités administratives : Selon les modalités communiquées par la DDETS, le candidat dispose de six mois à compter de la réception du courrier de faisabilité pour déposer son dossier sur France VAE.

7. Préparation et présentation au jury

- Présentation des attendus, préparation de l'argumentation, entraînement aux questions, posture et gestion du temps.
- Simulation de jury et retours personnalisés.

Modalités administratives : Après le dépôt du dossier, la DDETS recherche une date de certification et la renseigne dans France VAE.

8. Bilan, satisfaction et suivi post-jury

- Bilan individualisé et identification des suites de parcours, notamment en cas de validation partielle.
- Recueil de la satisfaction à chaud après le passage devant le jury, puis à froid selon les modalités à valider avec EPG.
- Transmission à EPG des appréciations, résultats connus et difficultés éventuelles pour alimenter le suivi qualité et l'amélioration continue.

Modalités administratives : Après validation de la session, la DDETS renseigne le résultat dans France VAE (validation totale, partielle ou échec). Selon son retour écrit, aucune clôture spécifique du dossier dans le SI par l'AAP n'est identifiée.

Documents de référence

Fiche technique de l'accompagnement VAE EPG (plan en huit étapes) ; liste des 24 indicateurs annotée par EPG (notamment 2 et 30 pour la satisfaction) ; courriel de la DDETS relatif au parcours France VAE. Les délais administratifs ci-dessus sont ceux communiqués pour le parcours concerné, non une règle générale pour toutes les VAE.

GESTION DOCUMENTAIRE

Rédaction : Marie-Line BELLIERE WALTER
Fonction : Architecte Accompagnatrice de Parcours VAE
Date : 21 novembre 2026 | Version : V1.0
Validation : Direction EPG – en attente